

DIRECTION NATIONALE DE L'ASSAINISSEMENT  
ET DU CONTROLE DES POLLUTIONS ET DES NUISANCES

\*\*\*\*\*

DIRECTION REGIONALE DE L'ASSAINISSEMENT  
ET DU CONTROLE DES POLLUTIONS ET DES NUISANCES - KITA



E-23

**Lettre N°...../DRACPN-KITA**

PORTANT APPROBATION DU RAPPORT DE NOTICE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET  
SOCIAL (RNIES)

**Objet :** Approbation du rapport de Notice d'Impacts Environnemental et Social relative au projet d'implantation d'une unité de production des produits laitiers, sis à Sofeto, commune rurale de Bendougouba, cercle de Kita, Région de Kita, au profit de (GSA-MALU-SARL).

Faisant suite au dépôt du rapport cité en objet, j'ai l'honneur de vous informer que la DRACPN de Kita a approuvé ledit rapport.

Le promoteur est autorisé à exécuter le projet sur le plan environnemental. Toutefois conformément à l'article 37 du Décret N°2018 – 0991/P-RM du 31 décembre 2018 relatif à l'Étude et à la Notice d'Impacts Environnemental et Social, le promoteur doit nécessairement mettre en œuvre le Plan de Surveillance Environnementale et de Suivi Environnemental de son projet conformément au contenu du rapport de Notice.

Cette mise en œuvre doit se faire en collaboration avec la Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DRACPN) de Kita, le SACPN, les services techniques concernés et l'Administration locale.

En vous souhaitant bonne réception, veuillez recevoir, l'expression de mes sentiments de franche collaboration.

**Ampliations :**

- DNACPN.....1/P-Infos
- SACPN/.....1/P-Suivi
- Intéressé.....1
- Chrono.....1/4



Kita, 27 NOV 2023

Le Directeur Régional

**Ismaïla BA**

Professeur Principal de l'Enseignement  
Secondaire